



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 16
Délégués Excusés : 5	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 14 NOVEMBRE 2024
Secrétaire de Séance : Paul CARRERE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de novembre les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 14 novembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+pouvoir de Claude LABORDE) – Paul CARRERE (+ pouvoir de Isabelle CANTEGREIL) – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Yannick VILLATORO) – Nathalie MOMEN - Rose-Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE - Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Anaïs CADIS
Isabelle CANTEGREIL a donné pouvoir à Paul CARRERE
Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Martine GASTON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU

Excusés : Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Martine GASTON – Isabelle CANTEGREIL – Daniel BIREMONT -

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N°134/2024

Objet : Vente d'un broyeur à l'entreprise DIAZ

Monsieur Jean-Luc DUBROCA informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays Morcenais a encore dans son patrimoine un broyeur (numéro d'immobilisation n°2188-144).

Ce broyeur, acheté le 28/07/2000 pour 36.662,46 € n'est plus utilisé depuis de nombreuses années et est complètement amorti.

Le Garage DIAZ José a fait part de son intérêt pour racheter ce broyeur.



Monsieur Jean-Luc DUBROCA propose de céder ce matériel au Garage DIAZ José pour un montant de 1.000 €.

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire à l'unanimité

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Président de proposer le broyeur à la vente au Garage DIAZ José pour un montant de 1.000 €.

DIT que la recette est inscrite au budget principal.

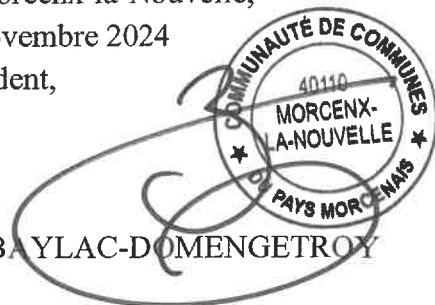
Le secrétaire de séance

Paul CARRÈRE

Fait à Morcenx-la-Nouvelle,

Le 20 novembre 2024

Le Président,



Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être *saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*